

Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire

Lancement de la consultation officielle

Le Conseil d'Etat a donné le feu vert au lancement de la consultation officielle du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, qui se tiendra de début avril à début juillet 2010 auprès des communes, associations, partis politiques et milieux intéressés, ainsi qu'auprès des cantons voisins. Le dossier sera déposé parallèlement auprès de la Confédération pour examen. Cette révision arrive à point nommé car le plan directeur actuel date de 1987.

Un outil de coordination indispensable

Le plan directeur cantonal (PDC) est considéré comme l'instrument de pilotage du Conseil d'Etat concernant le développement territorial du canton, en fixant les priorités stratégiques et précisant les objectifs ainsi que les mesures pour mettre en oeuvre la « Conception directrice de l'aménagement du territoire ». Un plan directeur cantonal actualisé, moderne et visionnaire, est nécessaire pour permettre au Canton signer les conventions de prestations avec la Confédération concernant le projet d'agglomération RUN d'ici à l'automne 2010.

Le PDC actuel date de 1987 et doit en principe être révisé tous les 10 ans. En 2005, une nouvelle «Conception directrice de l'aménagement du territoire» a été approuvée par le Grand Conseil, déterminant les priorités politiques et les grandes lignes du développement spatial souhaité.

Le nouveau PDC adopté par le Conseil d'Etat fixe ainsi, à travers son volet stratégique (projet de territoire) et son volet opérationnel (65 fiches de coordination et une carte de synthèse), les priorités du gouvernement et précise les objectifs et les mesures pour mettre en oeuvre la Conception directrice de l'aménagement du territoire.

Le plan directeur cantonal n'est pas le fruit d'un seul homme. Outil d'arbitrage entre de nombreux intérêts, son élaboration repose sur la prise en compte d'une multitude d'avis politiques et d'expertises techniques.

Il ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat et des communes de nature à structurer ou à influencer notre territoire. Approuvé par le Conseil fédéral, il lie les autorités entre elles (Communes, Canton, Confédération) en ce qui concerne son contenu. Il n'est pas définitif et sera plus régulièrement mis à jour que par le passé.

En cohérence parfaite avec la stratégie RUN et les grands projets du canton

Axé sur la mise en place d'une nouvelle mobilité en faveur des transports publics et de la mobilité douce, et la concentration de l'urbanisation dans des endroits appropriés, le PDC est parfaitement cohérent avec la stratégie RUN et les grands projets du canton pour ces prochaines années, parmi lesquels le TransRUN. Il est clairement orienté « projet » et fait des choix pour l'avenir du canton.

La densification du milieu urbanisé, et son corollaire, l'augmentation de la qualité des espaces urbains au plan environnemental et social, est perçue comme une grande chance, également pour les milieux naturels et nos paysages neuchâtelois qui seront moins sous pression.

L'espace rural n'est pas oublié et le plan directeur introduit plusieurs nouvelles mesures en faveur du maintien de l'habitat traditionnellement dispersé, des pâturages boisés ou des meilleures terres agricoles.

Prochaines échéances

Le Conseil d'Etat prévoit deux conférences publiques pour présenter le dossier aux communes, associations, partis politiques les 4 et 6 mai prochains.

Le retour de consultation lancée début avril, d'ici fin juillet, permettra de compléter le dossier et d'établir le document final pour le début de l'automne.

Le Conseil d'Etat procédera alors à son adoption, avant de le remettre à la Confédération pour approbation.

- **L'intégralité des documents du Plan directeur cantonal (PDC) pourra être télécharger sur le site internet <http://www.ne.ch/plandirecteurcantonal> à partir du mercredi 7 avril 2010.**

Pour de plus amples renseignements :

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2010